

un nouveau calendrier "articulé avec le Cnous" et une meilleure lisibilité de l'offre de formations (Mesri)

5-6 minutes

À la veille de l'ouverture de la plateforme Parcoursup pour la procédure 2019, le Mesri précise le 19 décembre 2018 les changements apportés à cette procédure. Afin d'identifier ces "points d'amélioration", "une démarche d'écoute des usagers" a été réalisée d'avril à juillet 2018 à travers des tests en ligne et des entretiens téléphoniques. Entre autres, afin d'améliorer la lisibilité de l'offre, "les critères généraux d'examen des vœux des formations" seront fournis sur la plateforme.



DOSSIER DE PRESSE
.....

Parcoursup : ouverture du site d'information le 20 décembre

Le site internet de Parcoursup ouvrira le 20 décembre 2018 "afin de permettre aux candidats de consulter les formations, d'affiner leur projet d'études et de se préparer à la phase d'admission qui débutera le 22 janvier", annonce le Mesri le 19 décembre. Il présente les changements apportés dans la procédure 2019 ([lire sur AEF info](#)).

Ces changements découlent des "résultats de l'écoute des usagers réalisée d'avril à juillet 2018", explique le ministère (1). 85 % des candidats interrogés étaient "à l'aise avec le fonctionnement de la plateforme et se disent autonomes pour l'utiliser" et 73 % d'entre eux "ont pris des décisions éclairées grâce aux informations

proposées sur la plateforme". Via leur réponse, le ministère a identifié des points d'amélioration.

Un nouveau calendrier. Les acteurs de la réforme l'annonçaient depuis plusieurs semaines : la phase d'admission (phase principale) a été raccourcie ([lire sur AEF info](#)). Elle commencera le 15 mai 2019 et prendra fin le 19 juillet. Cette mesure répond à "la longueur de la phase d'admission [qui] a été soulignée" par les lycéens interrogés. Parmi les évolutions du calendrier, la phase complémentaire commencera à la même période que pour l'année 2018 mais se terminera le 15 septembre 2019, alors qu'elle s'était terminée le 22 septembre en 2018. L'ouverture de la phase d'information le 20 décembre répond aussi aux remarques des candidats interrogés qui "sont demandeurs d'un accès en amont de l'offre de formation". Lors de la procédure 2018, cette phase d'information avait débuté le 15 janvier.

Critères généraux d'examen des vœux des formations. Les candidats interrogés ont précisé avoir rencontré "des difficultés dans la recherche de la formation notamment dans la lisibilité des intitulés de certaines formations et parcours". La nouvelle procédure prend cela en compte et propose divers outils pour faciliter la compréhension de l'offre de formation. Diverses informations seront fournies "pour chaque formation", dont les critères généraux d'examen des vœux des formations, les dates de journées portes ouvertes, la suppression des acronymes ou encore l'explication de la notion de double diplôme. "D'autres informations [...] seront apportées au moment de l'étape 2 [saisie des vœux]". Les candidats interrogés avaient dit avoir eu "des difficultés à entrer dans les contenus, parfois trop dense et trop textuels".

14 000 formations recensées. Si d'autres formations doivent rejoindre la plateforme pour la procédure 2020, certains comme les 350 Ifsi et les 150 IRTS ont été intégrés à Parcoursup, ce qui fait disparaître le concours d'entrée pour les candidats aux formations de soins infirmiers ([lire sur AEF info](#)).

Un calendrier articulé avec celui du Cnous. "En cohérence avec le calendrier Parcoursup, les candidats peuvent faire leurs demandes de bourses et/ou de logement en créant leur dossier social étudiant de janvier à mai". La première mensualité des bourses se fera "le 30 août". Le 8 juillet, soit une semaine avant la fin de la procédure d'admission, le candidat "doit confirmer le logement de son choix". L'attribution des logements débutera début juillet 2019.

Dépêche n° 598061



3 min de lecture

Par

[Malika Butzbach](#) Publiée le 19/12/2018 à 19h26

Mesriministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Ifsi Institut de formation en soins infirmiers

IRTS Institut régional de travail social

Cnous Centre national des œuvres universitaires et scolaires